EUROPE – Dure coexistence des filières

Par

Publié le 31/12/2002

Une étude danoise a analysé les conséquences de la coexistence de cultures OGM et non OGM. Les résultats, basés sur des hypothèses de 0%, 10% ou 50% de culture OGM au Danemark, ainsi qu'un seuil de 0,9% de présence d'OGM dans les cultures conventionnelles, concluent que des mesures de sécurité doivent être adoptées comme notamment le contrôle des semences, des zones tampons, la rotation des cultures, et le nettoyage de tous matériels. De plus, les coûts financiers de telles mesures sont estimés selon la nature des cultures : ainsi, le surcoût serait de 0 à 2% pour le maïs, pomme de terre et céréales, 3 à 9% pour le colza, les pois, l'herbe et les légumes conventionnels et de 8 à 21% pour ces mêmes produits mais biologiques. De leur côté, les commissaires européens ont examiné le concept de coexistence ainsi que les mesures de gestion agricole envisageables, les possibilités d'établir des zones indemnes d'OGM et la question de la responsabilité en cas de présence fortuite d'OGM. Pour eux, la question de la coexistence se rapporte aux conséquences économiques de la présence fortuite d'OGM dans des produits agricoles issus de cultures non génétiquement modifiées. Dans une note adressée à la Commission européenne, F. Fischler, Commissaire européen à l'Agriculture, estime que les frais de la séparation des filières doivent être pris en charge par les agriculteurs bio eux-mêmes, car ces derniers tirent un avantage économique de l'absence d'OGM. Le Commissaire a ainsi reconnu implicitement l'impossibilité de toute coexistence entre cultures OGM et cultures non OGM.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/europe-dure-coexistence-des-filieres/